

**DÉLIBÉRATION N°DL20240102 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**APPROBATION DU RÈGLEMENT DE JEU "VITRINOPOLY SAINT-CHAMOND"**

**M. Philippe PARET** expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses animations commerciales, afin de faire connaître et dynamiser les commerces locaux, la commune de Saint-Chamond organise un jeu appelé « Vitrinopoly », qui se déroulera du 14 au 28 septembre 2024, en lien avec les Journées du Patrimoine qui auront lieu du 20 au 22 septembre 2024.

Ce jeu ludique incite les participants à se rendre dans différentes zones commerciales de la ville et dans différentes boutiques afin de leur permettre de gagner des lots sous forme de chèques-cadeaux valables dans les commerces partenaires de la ville, tout en découvrant certains sites patrimoniaux saint-chamonnais.

La commune participera financièrement à la dotation de ce jeu, à hauteur de la somme de 1000 euros, correspondant à 100 chèques cadeaux de 10 euros valables dans les commerces de la ville.

Les commerçants partenaires fourniront également des lots, qui ne sont pas encore totalement listés à ce jour.

Par conséquent, il est proposé d'approuver l'organisation de cette animation, les modalités de son financement ainsi que son règlement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'organisation en 2024 du jeu « Vitrinopoly Saint-Chamond » ainsi que son règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier l'article 5 de ce règlement, uniquement en ce qui concerne la description et le montant des lots offerts par les commerces partenaires, ainsi que le nombre total de gagnants et la répartition des lots entre eux, et cela, sans que l'engagement financier de la ville s'en trouve modifié,
- **de fixer** à la somme de 1000 euros le montant de la participation financière de la commune à ce jeu,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 011.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 8 juillet 2024*